

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

**L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18h30**, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 29/05/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, GUERRERO Lionel, ABOULGHAZI Naziha, BRUGERE Thierry, FEZZANI Sofia, CARNEIRO Jean-Marc, DE CARVALHO Albertine, LINARES François, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, MILHORAT Claude, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, CHIBLI Rachid, GNALY Wilfried, MATEESCU Georgiana, GEROMEL Bastien, CAUSSE Dorian, PATEY Stéphanie, BLOT Clément.

Avaient donné pouvoir : BELBEZE Isabelle à GUERRERO Lionel, ROSSETTO Claudine à MILHORAT Claude, FARRET Corinne à BENCHARGUI Suzanne, LASSAGNE Frédéric à CAUSSE Dorian, BAHUT Cécile à FEZZANI Sofia, LAIGNELET Anne à ROQUES Patrick, CHEMIN Marie-Ange à ABOULGHAZI Naziha, DEHAUMONT Elodie à COSTES-ROBLES Christelle, DANIEAU Thierry à BLOT Clément.

M. Dorian CAUSSE est élu secrétaire de séance.

Présents : 20  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre :  
Abstention :

**OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-95 – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LA FOURNITURE, L'ENTRETIEN, LA MAINTENANCE DE DISPOSITIFS D'AFFICHAGE POUR INFORMATIONS MUNICIPALES ET COMMERCIALES**

M. CAUSSE, rapporteur, rappelle au conseil municipal que par contrat de concession notifié le 19/12/2024, la société ATTRIA exploite les mobiliers urbains de la commune.

Conformément à l'article L. 3131-5, le prestataire a transmis son rapport annuel pour l'année 2025.

Le contrat comprend notamment des campagnes d'affichage gratuites pendant toute la durée du contrat.

Synthèse des éléments fournis en annexe :

**Éléments financiers**

- Chiffre d'affaires :

Les recettes de la mise à disposition d'espaces publicitaires ont rapporté 5 500,00 € HT.

La priorité est donnée aux annonceurs locaux avec 75 % des emplacements proposés au niveau local.

- Résultat de l'exploitation

Avec une mise en service des mobiliers en mai 2025, la société est aujourd'hui déficitaire à hauteur de 8 665,00 € HT.

- Redevance

Aucun prix n'est versé au concessionnaire de la part de la commune, il se rémunère sur le droit d'exploiter le service.

Le concessionnaire s'acquitte de la TLPE : en 2025, cette taxe s'élève à 568,00 € HT.

**Patrimoine et inventaire**

- Le parc

- 12 mobiliers urbains publicitaires de 2m<sup>2</sup>
- 3 panneaux d'expression libre
- 1 plan de la ville (en cours de finalisation)

À usage exclusif de la commune :

- 1 mobilier urbain 2m<sup>2</sup>
- 2 panneaux digitaux
- 2 mobiliers urbains 2m<sup>2</sup> muraux

Accusé de réception en préfecture

031-213104904-20260605-DELIB202695-DE

Reçu le 10/06/2026



Aucune variation du parc au 31/12/2025.

- Qualité et entretien

Les mobiliers sont neufs et entretenus régulièrement (action de maintenance préventive réalisée en fin d'année).

Chaque début de semaine, les affichages sont renouvelés ce qui permet au prestataire de faire une vérification visuelle des équipements.

Aucun vandalisme ni aucun bris de glace n'ont été constatés.

**Campagnes de la Ville**

En 2025, la ville a bénéficié de 23 campagnes d'affichage gratuites dont :

- Des évènements (bal des pompiers, fête local, repas de rue...);
- Les animations sur le marché de plein vent ;
- Les animations de la Maison de la culture ;
- La communication de la ville.

Cette promotion sur les évènements et informations locales a permis une économie sur l'achat d'espace publicitaire d'au moins 1 403,00 € HT soit 1 683,60 € TTC (utilisation du réseau 23 fois à raison d'une semaine par campagne au tarif de 61,00 € hebdomadaire par campagne)

En conclusion, M. CAUSSE indique que le rapport transmis par le délégataire indique un bon démarrage des prestations malgré un bilan négatif.

Ce rapport souligne notamment le bon entretien du patrimoine ainsi qu'un réel soutien à l'animation locale et aux commerces de proximité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**PREND ACTE** de la communication du rapport annuel 2025 de la société ATTRIA exploite les mobiliers urbains de la commune.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 15 JUIN 2026

  
Le Maire, Victor DENOUVION

  
Le secrétaire de séance, Dorian CAUSSE